Médiateur européen

La Médiatrice : le Conseil des gouverneurs de la BCE manque une occasion de faire preuve d'ouverture et de transparence

Communiqué de presse n° 7/2014 - 07/03/2014

La Médiatrice européenne, **Emily O'Reilly** , regrette que le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) ait bloqué la divulgation d'une lettre que le président de la BCE, Jean-Claude Trichet à ce moment-là, avait écrite au ministre des Finances irlandais, au mois de novembre 2010. Ceci fait suite à une plainte d'un journaliste irlandais, qui avait demandé à avoir accès à la lettre. La lettre, qui avait été envoyée au plus fort de la crise financière, appelait le gouvernement irlandais à prendre rapidement des mesures pour protéger la stabilité du système financier irlandais.

Emily O'Reilly a commenté : « Je regrette que le Conseil des gouverneurs de la BCE ait manqué une occasion d'appliquer le principe que, dans une démocratie, la transparence devrait être la règle et le secret, l'exception. À une époque où tant de gens ont souffert, et souffrent encore, de l'austérité résultant de la crise économique, la moindre des choses à laquelle un citoyen puisse s'attendre c'est que ceux qui prennent des décisions qui influent directement sur leur vie et celle de leurs familles le fasse de façon ouverte et transparente. Après avoir inspecté la lettre, je ne suis pas convaincue par les explications du Conseil des gouverneurs pour continuer à la garder secrète».

Un journaliste irlandais soupçonne la BCE d'avoir tenté de pousser l'Irlande à accepter

un sauvetage

Le journaliste irlandais a demandé l'accès à la lettre de la BCE en décembre 2011. Il soupçonnait que cette lettre serve à faire pression sur le gouvernement irlandais pour le faire entrer dans le programme de sauvetage de l'UE.

La BCE a justifié son refus de divulguer la lettre en 2011 par la nécessité de protéger la stabilité financière de l'Irlande. Selon la BCE, la lettre a été envoyée dans le cadre de la pression importante sur le marché et l'incertitude extrême quant aux perspectives de l'économie irlandaise.

Après avoir inspecté la lettre, la Médiatrice a conclu que la BCE avait eu raison de refuser la divulgation du document au moment de la demande d'accès. Cependant, étant donné que plus de trois ans se sont écoulés depuis l'envoi de la lettre, elle a proposé que la BCE révèle à présent le contenu de la lettre, afin de souligner son engagement en faveur de la transparence.

Néanmoins, le Conseil des gouverneurs de la BCE a bloqué la divulgation de la lettre, au motif que la protection de l'intérêt public en ce qui concerne la politique monétaire dans l'Union européenne et que la stabilité financière de l'Irlande continue à en justifier la confidentialité. Le Conseil des gouverneurs est le principal organe de décision de la BCE et se compose des six membres de son directoire et des gouverneurs des banques centrales nationales des 18 pays de la zone euro.